



**Assemblée générale annuelle statutaire
Association des Maires, Adjointes
et Présidents de Communautés de la Mayenne (AMF53)**

Mardi 24 juin 2025
Saint-Berthevin - Espace culturel Le Reflet

Intervention de **Joël BALANDRAUD**
Président

Monsieur le Maire, Cher Yannick,
Madame, Monsieur les Parlementaires,
Madame la Préfète,
Monsieur le Président du Conseil départemental, Cher Olivier,
Monsieur le Président de Laval Agglomération, Cher Florian,
Cher Benjamin Morel,
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers régionaux,
Mesdames, Messieurs les Maires et adjoints,
Madame, Messieurs les Présidents d'intercommunalités,
Mesdames, Messieurs les élus, Chers collègues,
Chers adhérents, Chers Partenaires,
Mesdames et Messieurs en vos qualités respectives,

Au nom du **Conseil d'administration** de l'Association des Maires, adjoints et Présidents de Communautés (**AMF53**), il m'est agréable de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de notre **Assemblée générale statutaire annuelle**.

J'ai également le plaisir également de souhaiter la bienvenue à **Benjamin MOREL**, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris II Panthéon Assas et Docteur en Science Politique à l'École Normale Supérieure de Paris Saclay qui nous expliquera tout à l'heure « **Comment concilier décentralisation, libertés locales et unité nationale** ».

Je me réjouis de compter parmi nous ce matin **Marie-Aimée GASPARI**, Préfète de la Mayenne, **Olivier RICHEFOU**, Président du Conseil départemental de la Mayenne et **Florian BERCAULT**, Président de Laval Agglomération. Je suis ravi également d'accueillir nos Sénateurs **Elisabeth DOINEAU** et **Guillaume CHEVROLLIER**, nos Députés étant excusés.

Je souhaite également bien évidemment remercier **Yannick BORDE**, Maire de Saint-Berthevin et ses équipes municipales de nous accueillir dans sa magnifique commune engagée dans de multiples chantiers et de nous mettre à disposition gracieusement ce bel Espace culturel du Reflet pour y tenir notre Assemblée générale annuelle statutaire.

Votre présence nombreuse ce matin démontre votre attachement à ce temps privilégié qu'est notre Assemblée générale statutaire annuelle en ce qu'elle permet, au-delà de vous rendre compte de notre action, de faire le point et d'échanger sur l'actualité et les problématiques de nos collectivités qu'aura à cœur d'analyser et de commenter notre invité exceptionnel de fin de matinée, David LISNARD, Président de l'Association des Maires de France et Présidents d'intercommunalité.

Vous le savez, le cœur de la mission de l'AMF53 est avant tout de vous informer, de vous soutenir et de faciliter l'exercice quotidien de votre mandat, de favoriser les échanges

d'expériences et de bonnes pratiques, de défendre collectivement auprès des pouvoirs publics la voix des maires et des libertés locales, dans le strict respect des principes de neutralité, de pluralisme et de l'intérêt général.

Cet engagement s'illustre notamment par un appui concret et permanent sous la forme de conseils juridiques, de formations, de réunions d'information en présentiel ou en visioconférence, de publications et d'évènements.

Afin de laisser le temps nécessaire à nos invités de s'exprimer lors cette matinée, je ne vous infligerai pas l'exposé détaillé du **rapport d'activité 2024-2025.**

Il vous a été adressé il y a quelques jours sous forme dématérialisée et il est également disponible aujourd'hui en format papier et en tirage limité.

Sa lecture vous permettra, de manière synthétique, en quelques chiffres-clés et images, de prendre connaissance de l'étendue de nos actions. **Il témoigne de notre engagement collectif au service des communes et des intercommunalités.**

Qu'il me soit néanmoins permis de vous rappeler quelques **faits marquants qui ont rythmé notre activité pendant l'année 2024 et ce premier semestre 2025 :**

- ✓ Les **797 consultations juridiques** sollicitées par **182 collectivités mayennaises différentes ;**
- ✓ Les **23 sessions de formation** proposées (*Pour information, le catalogue des formations pour le second semestre 2025 est désormais disponible - Il vous est communiqué dès aujourd'hui et vous sera largement diffusé dans les prochains jours*) ;
- ✓ Les **236 élus formés ;**
- ✓ Les **1 000 participants** aux **37 réunions d'information** proposées en présentiel ou en visioconférence ;
- ✓ Les **60 structures partenaires** de l'AMF53 qu'il s'agisse d'institutions, d'entreprises, d'organismes publics et parapublics, d'associations ;
- ✓ Les **25 déplacements** et ou **audiences parlementaires** effectués en ma qualité de Vice-Président de l'Association des Maires de France ;
- ✓ Les **3 nouvelles conventions de partenariat** signées avec l'**Ordre des Avocats du Barreau de Laval ;** l'entreprise **CII Télécom** et l'entreprise **Hubert Agri ;**

Je veux également citer sans être exhaustif **quelques dossiers** qui ont mobilisé l'AMF53 au cours de l'année écoulée :

- ✓ La délivrance des titres de voyages (CNI et passeports) ;
- ✓ L'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) ;
- ✓ La réforme de la publicité des actes des communes et des EPCI ;
- ✓ Les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde ;
- ✓ Le recrutement des secrétaires généraux de mairie ;
- ✓ Lé démographie et l'évolution de la carte scolaire ;
- ✓ Le plan de fermeture du réseau cuivre ;
- ✓ Les zones d'accélération des Enr ;
- ✓ La mise en œuvre de la loi Egalim ;
- ✓ L'évolution de la mise en œuvre du ZAN ;
- ✓ Les conditions d'exercice des mandats locaux ;
- ✓ La présence postale territoriale ;
- ✓ La couverture assurantielle des communes ;
- ✓ L'accès aux soins et la problématique des urgences sanitaires ;

Mesdames et Messieurs, l'année 2024 et ce premier semestre 2025 confirment que nous devons répondre toujours avec plus d'acuité aux nombreux enjeux liés aux transformations rapides, permanentes, complexes et profondes de notre société contemporaine confrontée à de multiples défis qu'ils soient écologiques, énergétiques, climatiques, économiques, scientifiques numériques, digitaux, démographiques, sociaux, civiques et géopolitiques.

A l'heure du bilan et de l'élaboration de nouveaux projets dans la perspective du scrutin municipal de mars 2026, force est de constater que le mandat qui se termine n'aura ressemblé à aucun autre. Commencé avec la crise du Covid-19, il s'achève dans un climat d'instabilité institutionnelle depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et une situation financière devenue insoutenable avec une dette publique de 3 303,0 Md€ (113,7 % du PIB).

Dans ce contexte incertain, et à rebours des discours stigmatisant les collectivités et leurs élus, il est plus que jamais essentiel de rappeler que les maires et les présidents d'intercommunalité continuent de faire fonctionner les services publics du quotidien, de préparer l'avenir par de l'investissement, de porter des projets concrets, pragmatiques et innovants qui améliorent le cadre de vie des habitants, de fédérer les acteurs de terrain, d'apaiser une société qui apparait à bien des égards, morcelée et divisée, de recoudre le tissu social, de refonder le lien civique qui s'est progressivement distendu entre nos concitoyens et les pouvoirs publics.

La commune est un repère et un pôle de stabilité. Elle doit le demeurer. Grâce au lien de proximité établi avec leurs administrés et à la visibilité de leur action publique, les élus locaux, pour l'essentiel bénévoles, sont indispensables au fonctionnement et à l'unité du pays. Ils ne demandent ni traitement de faveur, ni consolation mais simplement de la considération, du respect et de la liberté d'agir.

Il y a urgence à mettre fin au harcèlement bureaucratique, à la centralisation excessive, à la complexité croissante des textes, à la multiplication des procédures et autres autorisations inutiles qui entravent et dévitalisent l'action publique et créent de l'impuissance publique !

La défense des libertés locales n'est pas un archaïsme ou un corporatisme. C'est un gage d'efficacité. C'est aussi et surtout un combat de tous les instants pour une démocratie vivante. Maires, adjoints, présidents d'EPCI, conseillers municipaux et communautaires, tous engagés au service d'une République décentralisée, vous en êtes l'incarnation et elle ne peut prospérer sans votre engagement.

Soyez-en vivement remerciés. Merci également à nos nombreux partenaires publics et privés qui contribuent par leur aide précieuse et fidèle au fonctionnement de l'AMF53.

Avant de conclure mon propos, je souhaite me réjouir devant vous que notre association puisse vous présenter pour la 3^{ème} année consécutive depuis le début de ce mandat un **résultat financier positif et une trajectoire financière prévisionnelle à nouveau à l'équilibre pour 2025.**

Je laisserai le soin dans quelques instants à notre trésorier **Marcel BLANCHET** et à notre expert-comptable **Nelly LEVEQUE** du Cabinet FITECO de vous présenter plus en détail les **comptes annuels 2024** et le **budget 2025.**

Qu'il me soit permis à ce stade d'avoir une pensée toute particulière pour celles et ceux de nos collègues élus qui souffrent de la maladie, une pensée aussi en mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés en 2024 et au cours de ce 1^{er} semestre.

Pour conclure, je souhaite vivement remercier et féliciter **l'équipe administrative de l'AMF53 (Bruno, Marie et Hélène)** pour sa disponibilité et ses compétences qu'elle met à votre service.

Je vous remercie.